

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**20 décembre 2023**

DATE DE CONVOCATION

12/12/2023

DATE D'AFFICHAGE

12/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de décembre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

**PRÉSENTS :**

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND	Alain GILLES
Gérard FOUCARD	Marylène DELATRE	Maryse FLANDRE
Sylvie LEFEBVRE	Christelle PLE	Nathalie FERRAND
Hélène TELLIER	Jérôme LECOEUR	

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** 0.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Laurent PLACE

Jérôme HUCLEUX

Jennifer VERTHY

Sandrine SOUCHET	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
------------------	-----------------	------------------

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

**ORDRE DU JOUR**

**Intervention du Président du Centre social rural du canton de Grandvilliers et du Directeur.**

Voir note transmise.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2023 :**

Remis ce jour pour relecture.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- **CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CINE RURAL 60 POUR 2024**
- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC L'ADICO**
- **DEMANDE RETROCESSION D'UNE CONCESSION DE CIMETIERE**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

### **1. AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les crédits votés en N-1 sont :

Crédits votés BP N dépenses réelles (1)	Dépenses votées au chapitre 16 (2)	RAR N-1 inscrits au BP N (3)	Crédits ouverts en DM N (4)	Montant total à prendre en compte 1-2-3+4	Crédits pouvant être ouverts par le CM au titre de l'article L1612-1 du CGCT
3 113 589 €	1 907 €	307 253 €	311 970 €	3 116 399 €	779 099 €

Monsieur le Maire propose les ouvertures de crédit détaillées ci-dessous :

### Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<b>21571</b>	Matériel roulant - voirie	10 000 €
<b>21578</b>	Autres matériel et outillage de voirie	5 000 €
<b>2158</b>	Autres installations, matériel et outillage techniques	100 000 €
<b>OPERATION</b>	<b>14 MATERIEL TECHNIQUE</b>	<b>115 000 €</b>

<b>21312</b>	bâtiments scolaires	30 000 €
<b>21318</b>	Autres bâtiments publics	444 000 €
<b>2132</b>	immeubles de rapport	10 000 €
<b>OPERATION</b>	<b>15 TRAVAUX BATIMENTS DIVERS</b>	<b>484 000 €</b>

<b>2112</b>	Terrains de voirie	100 000 €
<b>2181</b>	Installations générales, agencement	10 000 €
<b>OPERATION</b>	<b>17 VOIRIES DIVERSES</b>	<b>110 000 €</b>

<b>2135</b>	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	
<b>OPERATION</b>	<b>21 AMELIORATION RESEAU PLUVIAL</b>	<b>20 000 €</b>

21318	Autres bâtiments publics	
<b>OPERATION</b>	<b>38 PETITES VILLES DE DEMAIN</b>	<b>50 000 €</b>

**TOTAL = 779 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **2. AVENANT AU MARCHE DE CANTINE SCOLAIRE – PROLONGATION**

Monsieur le Maire propose de signer un avenant au marché de cantine.

Le marché arrivant à échéance le 31/12/2023, il est nécessaire de prolonger le marché jusqu'au 29/02/2024.

Le prix du repas sera de 2.17 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte les termes de l'avenant
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **3. AVENANT SPA D'ESSUILET ET DE L'OISE POUR 2024**

Monsieur le Maire propose aux élus de signer l'avenant à la convention avec la SPA suite à la revalorisation de l'indice INSEE ICHT M.

La rémunération est revalorisée à 0.61 € par habitant avec l'option A (pour 2109 habitants) soit pour 2024 : 1 286.49 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte les termes de l'avenant
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **4. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

La commune met à disposition du service assainissement du personnel communal.

A ce titre, il convient de réclamer la part au service assainissement :

Au titre de 2022 : 93 731.43 €

Au titre de 2023 : 87 656.87 €

Soit un total de 181 388.30 €

Voté au BP 2023 au compte 6218 : 65 000 €

Besoin : 116 388.30 € arrondi à 116 400 €

6061 : fournitures non stockables : - 60 000 €

6156 : maintenance : - 56 400 €

6218 : personnel extérieur : + 116 400 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la décision modificative.

## 5. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revoir les tarifs qui seront applicables du 01/01/2024 et jusqu'au 31/12/2024, sauf crédits scolaires et autres crédits scolaires qui s'appliquent de septembre 2024 à août 2025.

Voir *annexe 1*.

## 6. TARIFS OASIS

Chaque année, la commune doit délibérer pour préciser le mode de tarification pour le périscolaire et le centre de loisirs sans hébergement pour 2024.

Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs et du mode de tarification de 2023 soit :

Barème 2	Ressources mensuelles	Ressources mensuelles	Ressources mensuelles
	< à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3 200 €
1 enfant à charge	1.54	0.30% des RM par jour	9.60
2 enfants à charge	1.44	0.28% des RM par jour	9.00
3 enfants à charge	1.33	0.26% des RM par jour	8.40
4 enfants à charge et plus	1.23	0.24% des RM par jour	7.70

- Application du barème 2 de la Caisse d'allocations familiales pour l'année 2024 pour les enfants de FORMERIE,
- facturer 15% de plus aux familles n'habitant pas la commune, sous réserve des places disponibles et de l'accord de la commune de participer aux frais financiers.
- Le goûter est facturé 1.30 € en plus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **7. PRIX AU M<sup>2</sup> DES TERRAINS DE LA 3<sup>EME</sup> TRANCHE DU LOTISSEMENT LES TILLEULS – RUE F. MITTERRAND**



Monsieur le Maire informe les élus qu'il a mandaté un géomètre pour procéder aux bornages des 10 terrains à vendre dans la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement « Les Tilleuls ».

Des administrés intéressés se sont déjà présentés à la mairie.

Les travaux ont démarré en décembre.

Au vu des investissements nécessaires, Monsieur le Maire propose de définir un prix au m<sup>2</sup> de 40 € HT pour les 10 terrains à vendre situés dans la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement « Les Tilleuls ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

-  accepte le prix au m<sup>2</sup> de 40 € HT
-  autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires aux ventes des terrains.

## **8. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 35 H ET CREATION DU POSTE A 20H**

Vu l'accord écrit de l'agent en date du 30/11/2023,

Vu le passage en comité social territorial,

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif à 35h et de le créer à 20 h à compter du 01/01/2024, la gestion de l'urbanisme lui ayant été retirée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **9. CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CINE RURAL 60 POUR 2024**

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention d'adhésion avec le CINE RURAL 60 dans les mêmes conditions que les années précédentes soit :

9 séances par an pour 480 € qui se tiendront le 1<sup>er</sup> mardi du mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

## 10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC L'ADICO

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance avec l'ADICO.

Le coût annuel est de :

- 480 € pour le serveur
- 200 € pour les postes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes du contrat
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## 11. DEMANDE RETROCESSION D'UNE CONCESSION DE CIMETIERE

Monsieur Eric PLE a fait l'acquisition d'une concession de cimetière le 14/12/2023 pour 50 ans au prix de 281 € réparti comme suit 187.33 € sur le budget communal et 93.67 € pour le budget du CCAS.

Pour vendre le caveau, il doit dans un premier temps faire une rétrocession de la concession à la commune.

La rétrocession est possible moyennant remboursement au titulaire d'une partie du prix payé en fonction de la durée déjà écoulée. Ce remboursement sera diminué de la somme attribuée par la commune au CCAS.

Monsieur le Maire propose de rembourser la part communale, soit 187.33 €.

Une délibération sera également à prendre lors d'une prochaine réunion du CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la rétrocession.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Renouvellement des commissions communales de contrôle des listes électorales :**

Conseiller municipal : Jean-Claude ROLAND

- **Vacances apprenantes :**

26 au 29/02/24

22 au 25/04/24

26 au 29/08/24 (au collège)

- **PLUiH :**

Le PLUiH a été voté par la majorité des élus de la CCPV le 19 décembre 2023.

Le projet a été transmis à l'Etat (DDT) qui a 3 mois pour donner son avis.  
Il devrait être adopté en juin 2024 après enquête publique.  
Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, le PLUih devrait être exécutoire.

- **Démission de Monsieur Jacques LARCHER**
- **Prochaine réunion du CCAS : 27/12/2023**

## QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude ROLAND remercie les services techniques pour l'aide apportée pour la distribution des colis de Noël aux enfants des Restos du Cœur ainsi que l'école de commerce.

Joël HUCLEUX a reçu de la part des administrés les félicitations pour les illuminations. Monsieur le Maire précise que Picardie Végétaux a offert des sapins qui ont permis de valoriser la fontaine. La commune dépense environ 4 800 € par an pour l'achat des illuminations.

Martine CAYRE signale que l'horloge de la mairie ne fonctionne toujours pas. Monsieur le Maire l'informe qu'un devis vient d'être signé.

Nathalie FERRAND demande comment fonctionnent les passages pour piétons à leds. Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont solaires.

Jean-Paul SOULEZ informe les élus que le bénéfice pour le Téléthon s'élève à 2 518.20 €. Rappelle que la distribution de l'œil formion aura lieu le 27/01/2024.

Séance terminée à 21h52.



PRÉNOMS	NOMS	QUALITÉS	Présent(e)s	Absent(e)s	Signatures
William	BOUS	Maire	X		
Jean-Paul	SOULEZ	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
Martine	CAYRE	2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
Joël	HUCLEUX	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
Laure	DESENDER	4 <sup>ème</sup> adjointe	X		
Hervé	LEVEAU	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
Josiane	DELOFFE	Conseillère municipale	X		
Jean-Claude	ROLAND	Conseiller municipal	X		
Alain	GILLES	Conseiller municipal	X		
Gérard	FOUCARD	Conseiller municipal	X		
Marylène	DELATRE	Conseillère municipale	X		
Maryse	FLANDRE	Conseillère municipale	X		
Sylvie	LEFEBVRE	Conseillère municipale	X		
Christelle	PLÉ	Conseillère municipale	X		
Nathalie	FERRAND	Conseillère municipale	X		
Hélène	TELLIER	Conseillère municipale	X		
Laurent	PLACE	Conseiller municipal		X	
Sandrine	SOUCHET	Conseillère municipale		X	
Jérôme	HUCLEUX	Conseiller municipal		X	
Jérôme	LECOEUR	Conseiller municipal	X		
Jennifer	VERTHY	Conseillère municipale		X	